

## Exercice PPMS "intrusion malveillante"

Dans le Calvados, il a été décidé que tous les établissements scolaires du département procéderont le même jour à une mise en œuvre du PPMS "intrusion malveillante".

L'objectif de l'exercice est de sensibiliser la communauté éducative et les élèves à ce nouveau type d'alerte afin de développer de bons réflexes.

Toutefois, il importe dans le même temps que cet exercice ne soit pas source d'inquiétude pour les élèves, leurs parents et la communauté éducative. C'est pourquoi, les consignes, qui seraient appliquées en situation réelle, ne le seront pas toutes lors de l'exercice. De même, sa durée n'excédera pas 30mn.

Le déroulé de l'exercice sera donc le suivant :

### 1) Audition de l'alarme (Temps H0).

Dès le déclenchement, les enseignants, les élèves et le personnel verrouillent les portes d'accès du local dans lequel ils se trouvent (salle de classe, gymnase, ateliers, infirmerie...), tirent les rideaux et s'éloignent des portes et des fenêtres.

### 2) confinement (H+5mn).

Pour les élèves de maternelle, élémentaire ou primaire : ils se mettent assis en rond autour de leur professeur. Ce dernier peut obtenir le silence des enfants par le jeu.

Pour les élèves de collège et lycée : ils aident leur professeur à se barricader en déplaçant armoires, chaises, tables devant la porte de la classe, puis rassemblent des chaises au centre de la pièce et s'assoient derrière ces chaises.

Durant ce temps, il est important de garder le silence (donc pas de portable qui sonne ou vibre).

### 3) Levée de confinement en silence et évacuation (H+20mn).

Durant cette phase, il s'agit de simuler l'évacuation sur ordre et sous escorte.

Pour les élèves de maternelle, élémentaire ou primaire : ils évacuent le local (salle de classe, salle de motricité...), dans lequel ils se trouvent, guidés par leur professeur dans le silence absolu pour rejoindre le point de rassemblement.

Pour les élèves du secondaire : ils aident à enlever les meubles ayant servi au barricadement et ils évacuent le local (salle de classe, gymnase, ateliers...), dans lequel ils se trouvent, guidés par leur professeur dans le silence absolu pour rejoindre le point de rassemblement.

Préalablement à l'exercice, le chef d'établissement aura défini ce point de rassemblement (préau, cour...) et en aura informé les professeurs.

Une fois arrivé au point de rassemblement, le professeur procède à l'appel qui met automatiquement fin à l'exercice pour sa classe. Le chef d'établissement procédera à la diffusion de fin d'alerte une fois l'exercice terminé pour l'ensemble de l'école ou de l'établissement.